

OCEAN

45 Avenue Cdt. PASSICOT
 Port de Socoa
 64 500 CIBOURE

Tél. / Fax : 05 59 47 96 75

Mobile : 06 16 36 11 76

Courriel :

agnes.missegue@tech-ocean.fr**CONTRAT DE FORMATION AU PERMIS MER****Entre l'établissement : "OCEAN"**

agrée par la DDTM / DML des Pyrénées-Atlantique sous le n° 064022 ;

représenté par la formatrice Agnès MISSEGUE : 06408ED0240 ;

assuré par le cabinet AXA Belval, police n° 7099682804.

Et le (la) candidat(e),

Nom et prénom :

Tél. :

Nom et prénom du représentant légal (si mineur):

né(e) le : a :

Adresse :

code postal :

Ville :

Courriel :

Il est conclu le contrat de formation au permis mer option de base :

Conformément à la réglementation en vigueur (Division 240 décret du 28 09 2007)

l'établissement s'engage :

- à mettre en oeuvre toutes les compétences et moyens nécessaires afin que le candidat atteigne un niveau de connaissance et de savoir faire nécessaire pour l'obtention de son examen et à la sécurité de sa pratique en tant que chef de bord.

- à délivrer une formation théorique sur 6 heures de cours en salle, au siège de l'entreprise et de 3h30 de pratique (dont deux heures à la barre).

La préparation à la théorie de l'option de base du permis mer :

en 6 heures de cours (ex: 3 cours de 2h),

 Une option e-learning complémentaire est proposée pour 30€ de surcoût.

THEORIE	DATE		Heure	
Cours 1				
Cours 2				
Cours 3				
Cours 4				
Cours 5				
Cours 6				

Préparation à la pratique de la navigation côtière de plaisance :

4 h de cours pratique dont 2 h de navigation (ex: 2 cours de 2h)

Les cours de navigation sont limités à quatre candidats maximum.

PRATIQUE	DATE		Heure	
Cours 1				
Cours 2				
Cours 3				
Cours 4				
Cours 5				
Cours 6				

Les séances de cours théorique et pratique sont programmées avec chaque élève et annexées ci-dessus .

Conditions générales :

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom les démarches administratives nécessaires auprès de la DDTM / DML 64, en vue de l'enregistrement de ses livrets et dossier d'examen.

Pour cela le candidat s'engage à fournir les pièces suivantes dans les meilleurs délais :

- 1 copie de sa carte d'identité ou passeport
- 2 photos d'identité identiques
- la fiche d'inscription à l'option de base
- le certificat médical dûment rempli
- le contrat dûment rempli, daté et signé

La totalité du montant de la formation est exigé à la signature du contrat.

L'établissement remet alors au candidat le matériel pédagogique suivant fournit :

- un manuel de code et son livret de tests.
- le livret de formation du candidat
- la facture acquittée

Les termes décrits au recto servent de base au contrat.

Annulation : L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours en cas de force majeure, notamment dans le cas où la sécurité ne pourrait être assurée. L'établissement proposera alors un report de séance en accord avec le candidat. Le candidat s'engage à prévenir au moins 24h à l'avance toute annulation de séance. Toute absence injustifiée lors de séance programmée ne permet pas sa récupération.

Résiliation : Ce contrat est conclu pour les séances et cours programmés en dates et heures co-fixés au verso. Il peut être prorogé en cas de report de séance et/ou échec à l'examen du code. Passé un délais de 8 mois à compter de la date de signature, ce contrat est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait d'agrément et/ou interdiction d'enseigner pour l'établissement par l'autorité préfectorale.

Supplément : Toute séance programmée supplémentaire au nombre d'heures prévues pour la formation de base sera facturée 35 € de l'heure / Hors Taxes.

Fait pour valoir ce que de droit à SOCOA CIBOURE le :

La responsable :

Le candidat :